

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

4^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2018
30 E 31 DI MAGHJU DI U 2018

N° 2018/E4/037

MOTION AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE

DEPOSEE PAR : Valérie BOZZI AU NOM DU GROUPE « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE – A CORSICA INDÈ A REPUBLICA »

OBJET : GESTION DES DECHETS PRODUITS EN CORSE.

VU les différentes délibérations, motions et vœux de l'Assemblée de Corse relatifs à la gestion des déchets,

CONSIDERANT que, chaque année depuis plusieurs années, en général à l'aube de la saison touristique, la Corse connaît une « crise des déchets »,

CONSIDERANT que les centres d'enfouissement des ordures ménagères de Corse (hormis ceux de Viggianello qui arrivera à saturation en juillet 2018 et celui de Prunelli qui ne pourra plus accueillir de capacité supplémentaire à partir de 2021), n'ont plus la capacité d'accueillir plus de déchets,

CONSIDERANT qu'il n'est pas réalisable que tous les déchets produits en Corse soient enfouis et/ou retraités au même endroit,

CONSIDERANT les problèmes, notamment sanitaires, qui peuvent découler de cette situation,

CONSIDERANT également l'impact médiatique de cette situation sur l'opinion publique en Corse mais aussi à l'extérieur,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE que soient mandatés les services de l'Agence d'Aménagement et d'Urbanisme de la Corse et de l'Office de l'environnement de la Corse ou une entreprise de conseil qui seront chargés :

- d'établir un diagnostic de la situation du traitement des déchets en Corse,
- de former des propositions concrètes et à court terme pour la création de 3 centres répartis géographiquement en fonction des besoins de l'île qui seraient spécialisés dans le tri, l'enfouissement et la valorisation des ordures ménagères.

DEMANDE dans un souci de cohérence, que soit créée une politique de traitement des ordures ménagères à l'échelle régionale.